



Prévent'Est

IPRP Formation

TOUTES LES ENTREPRISES

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Maîtriser les concepts autour du handicap
Connaître le cadre légal
Formaliser un plan d'actions
Mobiliser les partenaires internes et externes
Déployer des actions et assurer un suivi

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC

Salariés
Membres du CSE
Membres de la CSSCT
Dirigeants
Responsables RH

Formations CSE économiques et SSCT
Société Agréé Arrêté Préfectoral n°2020/137-138
IPRP Intervenant en Prévention de Risques
Professionnels (enregistrement DIRECCTE 43/2019).
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
44550053055 préfet de la région GRAND EST
Formateur, expert de la thématique du handicap en
milieu professionnel

NOUS CONTACTER

contact@preventest.com
<https://www.preventest.com>
06 81 47 83 73

REFERENT HANDICAP EN ENTREPRISE

Durée/rythme :
2 jours (14h)

OBJECTIFS PARTICIPANTS

La formation référent handicap s'adresse aux personnes en charge de la mise en œuvre d'une politique d'emploi handicap au sein de leur établissement (entreprise privée ou établissement public). Obligatoire des 250 salariés article L. 5213-6-1

Le référent anime la politique handicap : coordonne les actions, mobilise les acteurs et ressources, assure le suivi permettant l'évaluation des actions menées.

PROGRAMME DE LA FORMATION REFERENT HANDICAP

Le cadre de l'emploi des personnes handicapées

- Les concepts autour du handicap
- Le cadre réglementaire : loi, DOETH, enjeux
- Les acteurs internes et externes
- L'offre d'intervention (Agefiph ou Fiphfp)

Les spécificités de l'emploi des personnes handicapées

- Les représentations, les stéréotypes
- La prise en compte du handicap dans le recrutement
- Le principe de compensation, les aménagements de poste
- L'accompagnement de l'intégration et le suivi
- La sensibilisation des équipes
- L'accompagnement à la reconnaissance du handicap

Le pilotage d'une politique handicap

- La mission de référent
- La réalisation d'un état des lieux
- La construction d'un plan d'actions
- Le suivi de la politique handicap

Les axes de la politique handicap

- Le recrutement et l'intégration
- Le développement des compétences, la formation des TH
- Le maintien dans l'emploi, la prévention de la désinsertion professionnelle
- La sous-traitance avec le milieu protégé et adapté, les TH
- La communication, la sensibilisation et la formation

FINANCEMENT

Cette formation est prise en charge financièrement, par l'employeur